



—
VISIOCONFÉRENCE

6 juillet 2021

9h30 - 16h30

QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

Module n°1 :
Les documents de planification

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

Gironde
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

 **AMG**
Association des Maires et des
Présidents d'intercommunalités
de Gironde

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Les documents de planification

📅 Date

6 juillet 2021

€ Tarif

50 € ou 100 €
(avec dossier DIFE)

🕒 Durée

6 h

🔧 Modalités techniques

un ordinateur équipé a minima d'un microphone, utiliser de préférence le moteur de recherche « Chrome »

📋 Prérequis

aucun

🤝 En partenariat avec

Association des Maires de Gironde



Attention, chaque formation est limitée à 15 participants. D'autres dates seront proposées en fonction des demandes.

Objectifs de la formation :

- / Comprendre les enjeux de la planification urbaine
- / Traduire règlementairement un projet de territoire
- / Identifier les rapports juridiques en droit de l'urbanisme notamment entre les documents d'urbanisme

Contenu de la formation :

SCoT, PLU, OAP, etc. sont parmi les acronymes usuels employés dans le domaine de l'urbanisme. Difficile de s'y retrouver. Cette formation permet de vous familiariser avec ce lexique spécifique mais surtout d'avoir une **vue d'ensemble sur les différents outils de planification** et les liens qui peuvent exister entre eux. Au-delà de la **traduction réglementaire d'un projet de territoire**, le document d'urbanisme est aussi une démarche associant de nombreux acteurs de l'urbanisme et de la société civile. L'identification de ces derniers, de leurs rôles et de leurs besoins, est un préalable à la compréhension de ce qui se joue aujourd'hui dans le domaine de l'urbanisme.

Public concerné :

Elus et nouveaux élus

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe
Claire Garnier, urbaniste – responsable de formation

Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication

Programme

Qu'est-ce que l'urbanisme ? Les documents de planification

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants.

SÉQUENCE N°1 (9h30-11h)

Les enjeux actuels de l'urbanisme

- / La planification urbaine : un cadre et des outils en constante évolution.
- / Les principaux enjeux de l'urbanisme en France
- / Atelier « Et sur votre territoire ? »

Pause (10h45 - 11h)

SÉQUENCE N°2 (11h-14h30)

Les documents d'urbanisme et le paysage

- / Atelier « Votre document d'urbanisme »
- / Le PLU/PLUi et les autres documents d'urbanisme

Pause déjeuner (12h30 - 13h30)

- / Atelier « Le paysage à différentes échelles : de la parcelle au grand paysage »

SÉQUENCE N°3 (14h30 -16h30)

Les procédures d'urbanisme et les acteurs du territoire

- / Les différentes procédures et leur mise en œuvre

Pause (15h15-15h30)

- / Les différents acteurs pouvant être associés à un document d'urbanisme
- / Atelier « Les acteurs du territoire »
- / Le CAUE et l'AMG : leurs accompagnements possibles dans ce type de projet

Inscription auprès de l'AMG

/ Lien à la fiche d'inscription AMG

<https://www.amg33.fr/5648-2/>

/ Tarif et dates limites des inscriptions

- 50 € sans les frais de dossier DIFE

Date limite d'inscription le 1^{er} juillet 2021

- 100 € avec les frais de dossier DIFE

Date limite d'inscription le 1^{er} mai 2021

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence. Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com. Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>